

## ARTICLE 1 – GÉNÉRALITÉS

Les présentes Conditions Générales de Ventes (CGV) s'appliquent, sans restriction ni réserve, à l'ensemble des prestations proposées par la praticienne certifiée Cécile MONIN, auto-entreprise de Massage Bien-Être immatriculée sous le numéro SIREN 788685808, et à l'ensemble de ses clients, quel que soit leur statut ou qualité.

En conséquence, la réalisation d'une commande par un client pour une prestation proposée, soit directement au salon de massage situé au 44 chemin du Passeur, 77250 Moret-Loing-et-Orvanne, soit par téléphone au 06.61.43.82.90, soit par courriel ([massages@monin-cecile.fr](mailto:massages@monin-cecile.fr) ou [monin-cecile@orange.fr](mailto:monin-cecile@orange.fr)), implique l'adhésion de ce dernier et son acceptation, sans réserve, aux présentes CGV, sauf accord particulier préalablement convenu par écrit entre les parties.

Cécile MONIN se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes CGV. Les CGV applicables à une commande sont celles en vigueur au moment de la passation de la commande. En cas de modification, les CGV modifiées ne seront applicables que pour les commandes passées suite à la modification et non aux commandes antérieures.

Tout autre document que les présentes CGV (notamment les publicités, prospectus, flyers, ...) n'a qu'une valeur informative de l'activité proposée par Cécile MONIN et n'est pas contractuel.

## ARTICLE 2 – DÉFINITIONS

Les Prestations proposées sont celles qui figurent sur le site internet de Cécile MONIN ([www.monin-cecile.fr](http://www.monin-cecile.fr)) et au salon de massage, à savoir :

- Les prestations de massage bien-être à la séance ou en forfait
- Les cartes cadeaux pour ces mêmes prestations de massages bien-être
- La réservation pour ces prestations de massage bien-être

Le client est la personne qui réserve une séance de massage bien-être ou qui achète une carte-cadeau de Cécile Monin.

Le bénéficiaire est la personne qui reçoit une carte-cadeau de Cécile Monin.

## ARTICLE 3 – CONDITIONS DE RÉALISATION DES PRESTATIONS

La finalité de l'activité de Cécile Monin est exclusivement le bien-être de la personne. Conformément à la législation en vigueur, les massages bien-être pratiqués par Cécile Monin en l'absence de diagnostic et de traitement thérapeutique, ne s'apparentent en rien, ni dans le contenu ni dans l'objectif, à la pratique de la Masso-Kinésithérapie, ainsi qu'à toute pratique médicale. Il s'agit de techniques manuelles de bien-être et de relaxation uniquement. Sont également exclues de l'activité de Cécile Monin toutes prestations à caractère érotique ou sexuel. Aucun massage nu ne sera réalisé. Tout comportement déplacé envers Cécile Monin fera l'objet de poursuites judiciaires.

Cécile Monin n'intervient que sur rendez-vous au salon de massage situé au 44 chemin du Passeur 77250 MORET-LOING-ET-ORVANNE.

Elle peut ponctuellement se déplacer dans un rayon de 30km à partir de la salle de massage au domicile du client, en milieu professionnel, ou dans tous lieux recevant du

public (cadres événementiels, salons, congrès, ...) sur acceptation d'un devis par le client. Dans ce cas, le client s'engage à mettre à disposition de Cécile Monin un espace (minimum 10 m<sup>2</sup>) dont les conditions d'hygiène, de calme et de sécurité sont compatibles avec la réalisation d'un massage.

Les prestations sont proposées selon les horaires indiqués sur la page Google My Business de Cécile Monin, qui se réserve le droit de modifier les horaires à tout moment.

Lors des séances de massage bien-être, Cécile Monin met à la disposition du client tout le matériel professionnel nécessaire (table de massage, linge de protection, serviettes, huiles de massage, musique d'accompagnement, ...) et se réserve le droit de refuser une séance de massage bien-être en cas d'hygiène douteuse de la part du client et/ou de comportement déplacé.

La séance commence par un échange entre Cécile Monin et le client qui permet de faire le point sur la condition et les besoins du client afin de déterminer le massage le plus adapté. Un temps sera laissé au client afin qu'il puisse s'installer. Le confort et la pudeur du client seront assurés par un jeu de drap et de serviettes.

À la fin du massage, un temps sera laissé au client pour qu'il reprenne ses esprits et qu'il se rhabille, et puisse donner son ressenti suite au massage.

#### ARTICLE 4 – LES CONTRE-INDICATIONS AUX MASSAGES BIEN-ÊTRE

Lorsqu'il est pratiqué par un professionnel qualifié, le massage bien-être est en général sans risque et plutôt bénéfique. Cependant, en cas de maladie ou de doute, il est recommandé au client de demander un avis médical. En effet, il existe des contre-indications totales, locales ou temporaires au massage, et certains traitements requièrent des précautions à prendre par Cécile Monin.

Dans tous les cas, les zones présentant des varices, des brûlures, des plaies ouvertes ou tout signe d'inflammation ou d'infection locale ne seront pas massées.

Les contre-indications au massage sont :

- État fiévreux, infectieux ou contagieux
- Hémophilie
- Phlébite
- Hypertension artérielle sévère si non traitée efficacement
- Douleur aiguë, inflammation ou blessure
- Opération chirurgicale de moins de 3 mois
- Grossesse de moins de 3 mois
- État d'ébriété

Quelques précautions à prendre :

- Grossesse plus de 3 mois : Il est préférable de demander un avis médical s'il y a un souci pendant la grossesse
- Cancer, troubles cardiaques, toute maladie systémique, chronique ou auto-immune : un

avis médical écrit précisant les précautions à prendre est obligatoire  
- En cas d'allergie, de traitement anticoagulant, prévenir Cécile Monin.

En cas de contre-indication, le client déclare informer au préalable Cécile Monin au premier rendez-vous ainsi qu'au rendez-vous suivant pour tout changement de son état de santé.

En conséquence, Cécile Monin se réserve le droit de refuser à tout moment un client dont l'état de santé ne serait pas compatible avec la réalisation d'un massage bien-être sur sa personne sans avis médical préalable.

## ARTICLE 5 – CONDITIONS FINANCIÈRES

Les tarifs des prestations proposées sont indiqués en euros sur le site [www.monin-cecile.fr](http://www.monin-cecile.fr) et au salon de massage situé au 44 chemin du Passeur 77250 Moret-Loing-et-Orvanne. Les prix sont fermes et définitifs.

Cécile Monin n'est pas soumise à la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) conformément à l'article 293B du Code Général des Impôts, les prix mentionnés sur le site internet et au salon de massage sont donc indiqués sans TVA. Dans l'hypothèse où Cécile Monin deviendrait assujettie à la TVA, les tarifs affichés sur le site seront réajustés en conséquence et applicables à toute commande passée suivant la date de son assujettissement.

Cécile Monin se réserve également le droit de modifier ses tarifs à tout moment, étant précisé que les prestations seront facturées sur la base des tarifs en vigueur au moment de la réservation du rendez-vous ou de l'achat de la carte cadeau.

## ARTICLE 6 – MODALITÉS DE PRISE DE RENDEZ-VOUS

### 6.1. Prise de rendez-vous

La prise de rendez-vous s'effectue par courriel ou par téléphone. Toutes les coordonnées nécessaires à la prise de rendez-vous sont disponibles sur le site internet [www.monin-cecile.fr](http://www.monin-cecile.fr), ainsi que sur les flyers.

### 6.2. Conditions de modification et d'annulation d'une séance

Le client a la possibilité de modifier ou annuler sa réservation jusqu'à 24h avant le rendez-vous par téléphone. Aucune modification dans les 24h avant la prestation ne sera réalisée, la séance sera considérée comme due.

### 6.3. Paiement

Le paiement s'effectue au salon de massage soit par espèces, chèque ou virement en fin de séance.

### 6.4. Gestion des retards

La prise de rendez-vous par Cécile Monin est réalisée de façon à ne pas avoir de retard. Un temps est prévu entre chaque massage qui permet d'accueillir le client suivant dans

les meilleures conditions possibles.

Il est demandé au client d'arriver à l'heure indiquée lors de la prise de rendez-vous. Si le client arrive en retard, la séance sera écourtée pour ne pas faire attendre les clients suivants. Cécile Monin se réserve le droit de refuser un client si son retard est trop important pour permettre la réalisation d'une séance de massage correcte et complète. La séance sera considérée comme due.

#### ARTICLE 7 – MODALITÉS SPÉCIFIQUES POUR LES FORFAITS

Les forfaits ne donnent lieu à aucun remboursement, sauf dans le cas où Cécile Monin ne pourrait assurer la prestation ou pour raison médicale (sur justificatif).

Les forfaits n'ont pas de limite d'utilisation dans le temps.

#### ARTICLE 8 – ACHAT DE CARTES CADEAUX

L'achat de bons cadeaux s'effectue au salon de massage ou par courriel.

L'achat de bons cadeaux au salon de massage se fait uniquement sur rendez-vous. Le client a le choix parmi toutes les formules présentes sur la carte des massages. Un bon cadeau cartonné sera remis au client. Le paiement se fera en espèces ou par chèque.

L'achat de bons cadeaux est possible également par courriel. Le client a le choix parmi toutes les formules présentes sur la carte des massages. Un bon cadeau sous format PDF sera envoyé au client sous 24h après la commande, et le paiement se fera par virement. L'achat du bon cadeau n'est validé qu'après le paiement et le renseignement du nom du bénéficiaire.

Un délai de rétractation de 14 jours ouvrables à compter de la réception du paiement du client est prévu sans justificatif ni pénalité.

Cécile Monin procédera au remboursement des sommes versées par le client dans un délai maximum de 30 (trente) jours à compter de la réception de la demande de remboursement.

Les bons cadeaux n'ont pas de durée de validité.

#### ARTICLE 9 – PRESTATIONS NÉCESSITANT UN DEVIS PERSONNALISÉ (entreprises, événements)

Le devis est valable 30 (trente) jours à partir de la date d'émission de celui-ci.

Le devis et les CGV signés par le client valent pour accord et bon de commande. Sauf délai de paiement supplémentaire convenu par accord entre les deux parties et figurant sur la facture, le solde du paiement s'effectue au comptant dans un délai maximal d'un mois suivant la date d'émission de la facture, par chèque ou virement bancaire. En

cas de retard de paiement, une pénalité fixée à 15 (quinze) % du montant de la facture, par mois de retard entamé, est exigible sans qu'un rappel ne soit nécessaire, dès le jour suivant la date limite de règlement.

Toute demande de report ou d'annulation par le client devra parvenir à Cécile Monin au moins 7 (sept) jours ouvrables avant la date fixée. À défaut, Cécile Monin sera en droit de facturer, à titre d'indemnité, 50 (cinquante) % du montant total de la facture.

Si l'annulation intervient dans les 3 (trois) jours ouvrables avant la date fixée, Cécile Monin sera en droit de facturer, à titre d'indemnité, 75 (soixante-quinze) % du montant total de la facture.

En cas d'annulation sur place ou la veille, l'indemnité sera de 100 (cent) % du montant de la prestation prévue.

En cas d'impossibilité de Cécile Monin de réaliser la prestation convenue, Cécile Monin s'engage à se faire remplacer par un(e) collègue de son choix.

#### ARTICLE 11 – INCAPACITÉ DE TRAVAIL

En cas d'incapacité physique temporaire, par suite de maladie ou d'accident, Cécile Monin se réserve le droit de programmer de nouvelles dates d'interventions en concertation avec le client sans qu'il ne puisse être exigé par ce dernier de versement d'indemnité. En cas d'incapacité physique permanente de la praticienne, tout type de contrat ou d'engagement avec les clients de Cécile Monin seront résiliés de plein droit sans qu'il ne puisse être réclamé à Cécile Monin une indemnité compensatrice.

#### ARTICLE 12 – LOI APPLICABLE ET JURIDICTION COMPÉTENTE

Les présentes CGV sont soumises à la législation française. En cas de litiges, les parties s'engagent à rechercher une solution à l'amiable avant toute action judiciaire. À défaut, le client pourra saisir le Centre de la Médiation de la Consommation de Consiliateurs de Justice (CM2C) sise au 49 rue de Ponthieu, 75008 Paris.

#### ARTICLE 13 – RESPONSABILITÉ CIVILE ET PROFESSIONNELLE

Il est précisé que la responsabilité de Cécile Monin ne saurait être engagée en cas de dommages liés à la négligence d'un client, en particulier s'il n'a pas révélé à Cécile Monin l'existence de contre-indications l'affectant, que ce soit lors de l'entretien de la première séance visant à l'alerter des contre-indications applicables, ou des rendez-vous ultérieurs en cas de modifications de son état de santé personnel – Voir toutes les contre-indications à l'Article 4.

Date d'entrée en vigueur 01.01.2025